

A l'heure de la mondialisation ou de la démondialisation agricole ?

Les impacts du conflit Russo-Ukrainien sont révélateurs des liens de dépendance entre les économies mondiales, et d'autant plus sur le secteur agricole et alimentaire. Cette guerre, réelle et économique, pourrait amener à une reconfiguration de la (dé)mondialisation, et redéfinir l'espace économique des acteurs comme les coopératives.

Depuis le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine le 24 février 2022, l'agriculture et ses opérateurs économiques se retrouvent embarqués dans un vortex continu d'inflation, de ruptures et de recomposition des chaînes d'approvisionnement. Les grands équilibres alimentaires mondiaux apparaissent bouleversés, tant le poids de l'Ukraine et de la Russie, à l'issue d'un processus de redéploiement de leurs appareils de production agricole opéré depuis le début des années 2000, est devenu primordial dans les marchés mondiaux.

Marchés et logistique en état de fragilité

Rappelons que si les deux pays ne représentent « que » de 8% à 9% de la production mondiale de grains (en comptant notamment le riz), Russie et Ukraine occupent un espace bien plus conséquent sur le volet des exportations : 30% des exportations mondiales de blé sont d'origine ukrainienne et russe, 20% pour le maïs ukrainien, et 50% des exportations mondiales d'huile et de tourteaux de tournesol proviennent d'Ukraine. La guerre sur le sol ukrainien, d'autant plus concentrée dans les territoires céréaliers et sur ses infrastructures portuaires, est donc venue affaiblir un équilibre alimentaire mondial déjà fragilisé sur ces dernières campagnes.

Notons en premier lieu la dégradation du ratio stock/consommation mondiale de grains depuis la campagne 2016/2017, passant de 30% à environ 27% prévu pour la campagne 2021/2022. Une contraction des disponibilités qui provoque irrémédiablement un choc de prix bien plus conséquent sur les marchés, nous renvoyant ainsi à la célèbre *Loi de King-Davenant* (1696) sur l'extrême élasticité des prix agricoles par rapport à l'offre. La fermeture du marché ukrainien représente donc une rupture sans précédent sur ce marché mondial des céréales, avec des niveaux d'inflation jamais observés depuis les deux grands chocs pétroliers des années 1970.

En second lieu, ce conflit a également mis en valeur l'importance de la logistique dans le bon fonctionnement des chaînes de valeur. On observe aujourd'hui à quel point un grippage dans les nœuds logistiques stratégiques nous expose à des fragilités jusqu'ici mis sous le tapis de la



Quentin MATHIEU
Responsable Économie Direction Compétitivité
et Transition écologique

mondialisation : pénurie de matières premières et d'intrants, délocalisation de certains segments de nos chaînes de production, dépendance à des matières énergétiques et chimiques importées.

Premières conséquences sur les coopératives françaises

Pour nos coopératives agricoles, les enjeux de ce conflit sont donc multiples. Certains groupes importants, principalement orientés sur l'activité semencière et céréalière, sont implantés sur le territoire ukrainien avec un volume d'affaires conséquent, évalué à près de 1 milliard d'euros sur l'exercice 2021 (voir carte). Les pertes liées au conflit (destruction des stocks et d'actifs matériels, dévaluation des actifs liquidés, pertes humaines) auront un impact conséquent sur les résultats économiques et la vision stratégique de ces groupes. Se posera alors la question de maintenir une activité sur ce territoire, et dans une plus large mesure d'envisager une réimplantation plus locale de l'activité ou au contraire de rechercher de nouveaux marchés, avec une attention renforcée sur l'évaluation du risque, aussi bien économique que politique.

Cartographie des coopératives françaises en Ukraine



(suite) A l'heure de la mondialisation ou de la démondialisation agricole ?

Si l'Ukraine représente un risque important en matière de chiffre d'affaires pour l'activité du secteur coopératif, la Russie l'est tout autant d'un point de vue de fournisseur, et plus spécifiquement sur les engrais. La Russie dispose d'un pouvoir de marché conséquent sur ce secteur : de 15% à 20% des exportations mondiales d'ammoniac, de phosphate et de potasse, et jusqu'à 45% des exportations de nitrate d'ammonium, sont d'origine russes. Au regard des menaces de restrictions aux exportations de Moscou et des sanctions déjà prises par l'Union européenne (limitation des volumes d'importation d'engrais russes, déconnexion du système SWIFT d'entreprises russes), de profondes difficultés sont à prévoir sur les livraisons à venir pour la campagne 2023.

Rajoutons à cela l'activité sur le territoire russe, où des coopératives françaises (semences, céréales et abattages) dégagent un volume de chiffre d'affaires évalué à 200 millions d'euros et où les menaces de contre-sanctions russes (nationalisation d'entreprises occidentales, contrôle de l'activité) pourraient significativement impacter leurs résultats.

Repenser l'autonomie... et la guerre économique

C'est donc aussi un enjeu plus large de politique publique, avec en particulier un axe lié à la réindustrialisation de notre appareil de production agricole et alimentaire, qui est à l'œuvre et qui devrait redéfinir la géoéconomie mondiale agricole. Le Brexit, le conflit commercial entre la Chine et les États-Unis, et la pandémie de la COVID-19 avaient déjà considérablement démontré ces fragilités liées à l'exposition aux chaînes de valeur internationales ces dernières années.

Si le but n'est pas de revenir à un état davantage autarcique, le besoin de repositionner une stratégie de souveraineté, voire d'autonomie économique, doit être couplé avec celle de l'intelligence économique, en nouant des relations durables avec des partenaires économiques fiables sur des secteurs clés. De cette guerre bien réelle a découlé une guerre économique, que les entreprises comme les États vont devoir s'approprier les contours. Ainsi donc se poursuivra la trajectoire de la mondialisation... ou de la démondialisation.

Les matières premières industrielles sous tensions extrêmes

La pénurie se renforce sur les disponibilités en emballages et produits de conditionnement. Après la première vague d'inflation fin 2020, due aux arrêts de production lors du premier confinement sanitaire et à un épuisement progressif des stocks, ce secteur fait face à une nouvelle vague d'inflation depuis le mois de mars 2022.

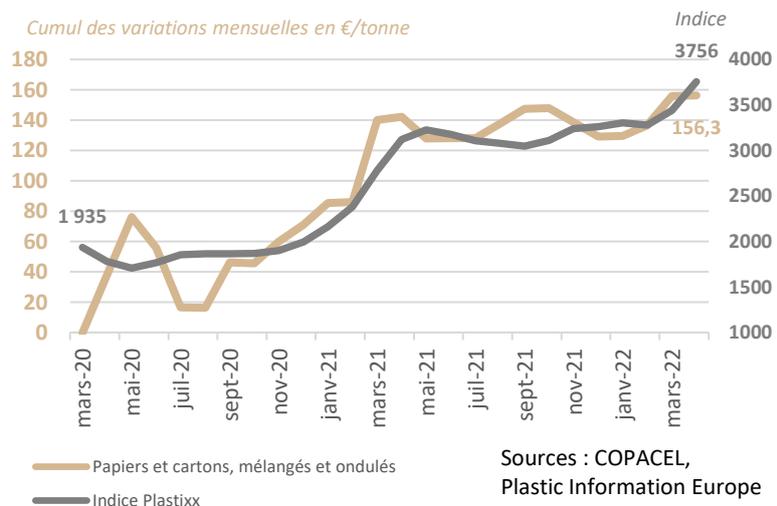
Nouvelle vague d'inflation à venir

Depuis mars 2020, le prix des emballages plastiques et cartons a respectivement augmenté de plus de 94 % et de plus de 150 €/tonne en l'espace de deux ans. Avec la flambée du prix de l'énergie depuis début 2022, une nouvelle hausse est en cours, en particulier pour les emballages plastiques dont la production dépend fortement des cours du pétrole. Pour les produits papiers-cartons, l'issue inflationniste provient des faibles disponibilités en bois, d'abord captées pour les besoins de la construction, et renchéries récemment par l'interdiction d'importation du bois russe. Une situation assez similaire pour les emballages en aluminium, dont les cours se sont récemment revalorisés de +10% à +12,5% (commandes prioritaires pour la construction et interdiction d'importation d'aluminium russe).

Par ailleurs, les produits de la verrerie sont aussi mis sous pression avec d'un côté un renchérissement des coûts de production liés à un prix du gaz qui s'envole, de l'autre des ruptures logistiques parfois directement liées au conflit avec l'arrêt des fours ukrainiens situés dans des zones de conflit. Le prix du verre comme pour les bouteilles et les capsules aurait ainsi augmenté de +25 % à +50 % en l'espace de quelques semaines.

Enfin, l'allongement significatif des délais d'approvisionnement en provenance du premier fournisseur mondial d'emballages qu'est la Chine (140 jours sur le trajet Chine-Europe contre 60 jours en 2021), va continuer de pressuriser ce marché des intrants industriels, tant sur les disponibilités que sur les prix.

Tendance de prix des emballages cartons et polymères plastiques



Les négociations commerciales vers le chemin de l'inflation ?

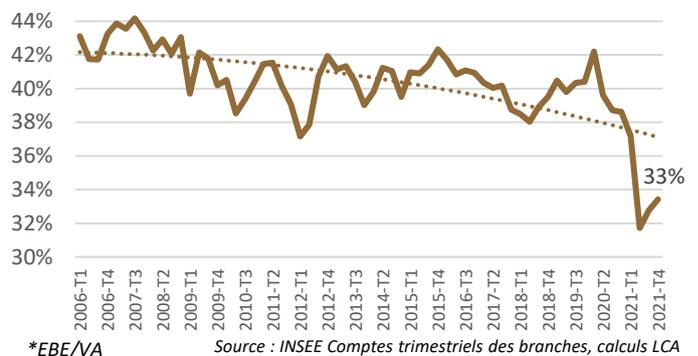
La première remontée des prix alimentaires observée dans les rayons ne traduit pas la réalité de l'état des négociations commerciales entre industriels et distributeurs.

Avec une hausse des prix alimentaires de +2,89 % au mois d'avril 2022 par rapport à avril 2021 et des hausses de prix très marquées sur des produits de base comme les pâtes alimentaires (+15 %), les farines (+11 %) ou les huiles (+9%), la tendance est certes à un retour de l'inflation (source : IRI) mais relativement mesurée étant donné la réalité des hausses de coût supportées par les entreprises de la transformation alimentaire.

Les prévisions de hausse de coût aboutiraient à l'heure actuelle à une augmentation moyenne d'au moins +10 % consécutivement à la guerre en Ukraine, en sachant que le conflit va continuer d'alimenter cette spirale inflationniste sur l'année 2022. Jusqu'ici, les demandes de hausse tarifaire n'ont été que très partiellement acceptées lors de la fin du cycle de négociations annuelles, avec une non-prise en compte quasiment systématique de l'inflation sur les matières premières industrielles et les intrants non agricoles.

L'enjeu pour l'industrie agroalimentaire est donc lié à l'urgence de faire remonter ces hausses, compte-tenu de la dégradation structurelle de sa rentabilité opérationnelle. Fin 2021, le taux de marge des industries alimentaires (soit le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée) atteignait un point historiquement bas à 32 %. Un prolongement de cette situation hypothéquerait donc la capacité du secteur à maintenir son activité, ses investissements et ses emplois.

Taux de marge* du secteur des industries alimentaires



Ces nuages qui annoncent l'orage sur l'économie

Entre le risque de stagflation, notamment en France, et les dernières décisions de politiques monétaires actées par les Banques centrales, de nombreux nuages s'amoncellent au-dessus d'une croissance économique fortement menacée pour l'année 2022.

D'après l'Insee, la croissance économique française devrait s'établir à 0,25 % au premier trimestre 2022, confirmant le freinage de l'activité économique occasionné par les conséquences du conflit entre l'Ukraine et la Russie. Cette contraction de la croissance vient se croiser avec une envolée de l'inflation des prix à la consommation, à +4,2 % sur cette même période et + 5,4 % sur le mois d'avril 2022. A noter que les prix alimentaires suivent une tendance similaire, avec une hausse de +3,8 % pour avril 2022.

L'économie française risque donc de rentrer dans un cycle de stagflation, une situation déjà rencontrée lors des deux chocs pétroliers des années 1970, où se côtoie une croissance économique nulle avec une montée des prix qui érode le pouvoir d'achat des acteurs économiques. A ceci vient s'ajouter la probabilité de créer une boucle prix-salaire, en sachant que les négociations de salaire de branche en France montrent d'ores-et-déjà une hausse moyenne de +3 % sur le début de l'année 2022 (contre 1 % sur ces dernières années). Une hausse des salaires qui est nécessaire pour ajuster le revenu des travailleurs à l'évolution des prix.

Mais cette hausse des coûts salariaux se répercutera mécaniquement sur les coûts de production des entreprises et donc sur leur prix de vente, sauf à ce que les entreprises rognent sur leurs marges (déjà au plus bas comme indiquées plus haut pour le secteur des IAA).

Cette problématique de l'inflation pousse désormais les Banques centrales à corriger leur politique monétaire en cherchant à reprendre le contrôle des prix. La Réserve fédérale des États-Unis a pris des mesures significatives en relevant son taux d'intérêt directeur de 0,25 point en mars puis d'un demi-point supplémentaire début mai. Si la Banque centrale européenne (BCE) reste sur une attitude plus prudente, son annonce de la fin de son programme de *quantitative easing* pour juillet 2022 va fortement contraindre le financement de la dette publique des États européens.

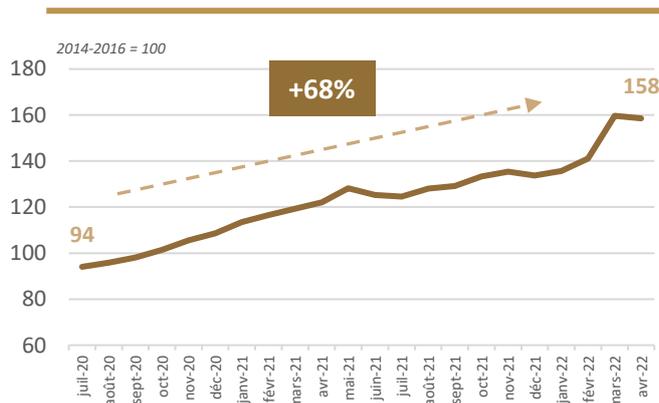
L'attitude des deux entités financières traduit donc un durcissement progressif des conditions de financement de l'économie, et avec des conséquences potentiellement dévastatrices : faillite des opérateurs économiques endettés, risque de crise de la dette souveraine pour les pays dont la dette extérieure est libellée en dollar, contraction de l'investissement et perte de croissance future. Ce resserrement de la politique monétaire pourrait également conduire à un accroissement du taux de chômage, les politiques de maîtrise de l'inflation étant négativement corrélées avec la hausse du chômage selon la *Courbe de Phillips* (1958).

Les mesures inédites de soutien déployés par les pouvoirs publics lors de la pandémie de la Covid19 ont peu de perspectives d'être renouvelées, alors même que les économies sont confrontées à un important mouvement de recomposition et de besoins de financement pour la transition. A charge pour les opérateurs économiques de se préparer dès à présent à l'orage qui vient.

En bref

- ❖ Part de la Russie et de l'Ukraine dans les exportations mondiales de blé : **30 %**
- ❖ Ratio stock sur consommation mondiale de céréales pour la campagne 2021/2022 : **27 %**
- ❖ Chiffre d'affaires réalisé par les coopératives agricoles en Ukraine : **1 milliard d'euros**
- ❖ Inflation constatée dans les rayons alimentaires entre avril 2022 et avril 2021 : **2,89 %**
- ❖ Taux de marge des industries agroalimentaires au 4^{ème} trimestre 2021 : **33 %**
- ❖ Taux de croissance de l'économie française au 1^{er} trimestre 2022 : **0 %**
- ❖ Evolution de l'inflation des prix à la consommation en France au 1^{er} trimestre 2022 : **4,5 % (vs 6,1 % pour la zone Euro)**

Indice FAO du prix des denrées alimentaires



Source : FAO

Tableau de bord des marchés

Sources	Matières premières	mars-21	mai-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	Variation à 1 an	Variation à 1 mois	Unité
FranceAgriMer	Blé tendre	220,79	225,14	271,11	270,85	378,85	386,51	397,34	76,5%	2,8%	En €/T
FranceAgriMer	Blé dur	278,13	268,75	469,75	-	436,75	430,00	445,00	65,6%	3,5%	En €/T
FranceAgriMer	Maïs	220,92	257,38	251,08	261,28	361,98	347,21	364,44	41,6%	5,0%	En €/T
FranceAgriMer	Orge (fourragère)	203,67	210,99	252,89	258,79	370,72	374,03	366,40	73,7%	-2,0%	En €/T
Agritel	Colza	395,75	437,00	592,00	622,00	757,00	843,00	864,00	97,7%	2,5%	En €/T
FranceAgriMer	Lait*	343,61	351,27	391,50	397,90	407,00	-	-	18,4%**	2,3%	En €/1000 litres
FranceAgriMer	Gros bovins PMP	3,68	3,73	4,19	4,50	4,74	4,90	5,02	34,7%	2,6%	En €/kg
FranceAgriMer	Porc (moyenne classes E et S)	1,47	1,69	1,39	1,41	1,61	1,84	1,86	9,8%	1,0%	En €/kg
FranceAgriMer	PMP Ovins de boucherie	7,30	7,37	7,77	7,47	7,60	8,04	8,08	9,7%	0,6%	En €/kg
ITAVI	Indice coût MP poulet standard	116,68	119,10	124,82	127,60	132,00	145,79	158,37	33,0%	8,6%	Base 100 = 2014
RTE	Prix électricité spot	21,30	62,11	229,70	198,00	321,80	224,37	202,63	226,2%	-9,7%	En €/MWh
EEX French Futures	Prix futur du gaz naturel	40	51	95	68	82	108,053	74,021	47,1%	-30,6%	En €/MWh
Les Echos	Aluminium	2202,50	2402,50	3108,00	3354,50	3506,00	3065,00	2721,00	13,3%	-11,2%	En \$/T
Boursorama	Acier	1338,00	1665,00	1165,00	1056,00	1541,00	1400,00	1380,00	-17,1%	-1,4%	En \$/T
Elipso / PIE	Matières plastiques	2782,20	3255,60	3303,30	3280,10	3438,90	3756,00	-	20%***	9,22%	Base 1000 = janvier 2010

*Prix réel, chiffre du mois

**Valeur de comparaison : mars 2022

***Valeur de comparaison : avril 2022

Contact

Quentin MATHIEU
Responsable Économie Direction Compétitivité et Transition écologique
07 57 08 97 69
qmathieu@lacoopagri.coop